



## Contrat de travail non respecte

Par **sirelle**, le **19/07/2009** à **04:55**

Bonjour,

je travaille come aide a domicile.J'ai un contrat initial ( pas de CESU)qui prévoit des horaires allant de 9h à 16H30 du lundi au vendredi.aucun salaire n'est mentionné.ce contrat mentionne la definition de mon poste ( en cdi).MON SALAIRE EST IRREGULIER mais me parait juste.

TOUTEFOIS,un avenant au contrat vient modifier mes horaires soit 9H -18h du lundi au vendredi pour 1100 euros net /mois!

a aucun moment et ce jusqu a mon licenciement je n'ai atteint ce montant car des heures ont été supprimées par mon employeur et il considere que je suis payée pour les heures travaillées ( ne paie pas la majoration des heures supp)

pourquoi avoir fait un contrat alors???

que doit il me payer.

MERCI POUR CELLES ET CEUX QUI PRENDRONT LE TEMPS DE ME LIRE!!